



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Service de l'Environnement  
Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Arras, le **29 DEC. 2020**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION  
DES EAUX DE LA SCARPE AMONT**

- Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-3 et suivants et R.212-26 et suivants ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 5 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Alain CASTANIER, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2010 définissant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Scarpe Amont et confiant le suivi de la procédure au préfet du Pas-de-Calais ;
- Vu** l'arrêté du 23 novembre 2015 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie 2016-2021 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 8 avril 2019 renouvelant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Scarpe Amont ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2020-10-19 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Alain CASTANIER, secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;
- Vu** les délibérations reçues suite aux élections municipales ;
- Vu** la création de l'Office Français de la Biodiversité au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**Considérant** que suite à la désignation des représentants des collectivités et de leurs groupements, il est nécessaire de mettre à jour la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Scarpe Amont ;

**Sur** proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais,

## **ARRÊTE**

**Article 1er** : La Commission Locale de l'Eau du SAGE de Scarpe Amont est modifiée comme suit :

### **Membres nommés par l'Association des Maires du Pas-de-Calais**

- M. Alain PHILIPPE remplacé par M. Michel FLEURBAEY
- M. Mickaël AUDEGOND remplacé par M. Gabriel BERTEIN
- M. Arnold NORMAND remplacé par M. Jean-Pierre JULIEN
- M. Jean-Pierre DELCOUR remplacé par M. Alain VAN GHELDER
- M. Bernard LIBESSART remplacé par M. Pierre HERBAUT
- Mme Marie BERNARD remplacée par Mme Claudine VICTOR

### **Membres nommés par l'Association des Maires du Nord**

- M. Martial VANDEWOESTYNE remplacé par M. Patrick COEUGNET
- M. Yves-Marie BLOQUET remplacé par Mme Audrey MELONI

### **Communauté Urbaine d'Arras**

- M. Jacques PATRIS remplacé par M. Arnold NORMAND
- M. Nicolas DESFACHELLE remplacé par M. Patrick LEMAIRE

### **Communauté de communes des Campagnes de l'Artois**

- M. Alain BAILLEUL remplacé par M. Philippe CARTON

### **Communauté de Communes Osartis-Marquion**

- M. André LACROIX remplacé par Mme Sylvie JONIAUX

### **Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe**

- M. Michel ACCART remplacé par M. Alain BAILLEUL

La composition consolidée de la CLE est annexée au présent arrêté.

**Article 2** : Le mandat des membres désignés suite aux élections municipales, court jusqu'au 8 avril 2025 terme du mandat de la commission nommée par l'arrêté préfectoral du 8 avril 2019.

Les représentants cessent d'être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs des préfectures du Pas-de-Calais et du Nord, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 4 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Pas-de-Calais et du Nord et mis en ligne sur le site internet : [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

Le Préfet,

  
LOUIS LE FRANC  
Louis LE FRANC

## Annexe : composition de la CLE du SAGE Scarpe Amont

La composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Scarpe Amont, en vigueur, est reprise en intégralité ci-dessous, avec les modifications apparaissant en italique.

### Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

<b>Conseil Régional Hauts-de-France</b>
Mme Sophie MERLIER-LEQUETTE
<b>Conseil Départemental du Pas-de-Calais</b>
M. Jean-Louis COTTIGNY
<b>Conseil Départemental du Nord</b>
M. Christian POIRET
<b>Membres nommés par l'Association des Maires du Pas-de-Calais</b>
M. Jean-Jacques THELLIER, Maire de BERLES -MONCHEL
M. Jean-Michel DESAILLY, Maire d'AUBIGNY-EN-ARTOIS
M. Pierre GEORGET, Maire de VITRY-EN-ARTOIS
M. Michel SEROUX, Maire de HAUTES-AVESNES
<i>M. Michel FLEURBAEY, Adjoint au maire de TINCQUES</i>
<i>M. Gabriel BERTEIN, Maire de RIVIERE</i>
<i>M. Jean-Pierre JULIEN, Adjoint au maire de ANZIN-SAINT-AUBIN</i>
<i>M. Alain VAN GHELDER, Maire de SAINTE-CATHERINE</i>
<i>M. Pierre HERBAUT, Adjoint au maire de BREBIERES</i>
<i>Mme Claudine VICTOR, Adjointe au maire de MONTENESCOURT</i>
<b>Membres nommés par l'Association des Maires du Nord</b>
<i>M. Patrick COEUGNET, adjoint au maire de COURCHELETTES</i>
<i>Mme Audrey MELONI, conseillère municipale de FERIN</i>
<b>Communauté Urbaine d'Arras</b>
M. Thierry SPAS
<i>M. Arnold NORMAND</i>
<i>M. Patrick LEMAIRE</i>
<b>Communauté de communes des Campagnes de l'Artois</b>
<i>M. Philippe CARTON</i>
M. Damien BRICOUT
<b>Communauté de Communes Osartis-Marquion</b>
<i>Mme Sylvie JONIAUX</i>
<b>Communauté d'Agglomération du Douaisis</b>
M. Jean-Paul FONTAINE

<b>NOREADE SIDEN SIAN</b>
M. Paul RAOULT
<b>Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe</b>
M. Alain BAILLEUL

*Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :*

Monsieur le Président de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France, ou son représentant
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Président de la Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Président du Conservatoire des Espaces Naturels Hauts-de-France, ou son représentant
Monsieur le Président de l'Association Nord-Nature Arras, ou son représentant
Monsieur le Président de VEOLIA, ou son représentant
Monsieur le Président du Syndicat de la Propriété privée rurale du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Président de l'Association Sports et Loisirs de Saint-Laurent-Blangy, ou son représentant
Monsieur le Président de l'Association Campagnes Vivantes à Saint-Laurent-Blangy, ou son représentant
Monsieur le Président de UFC-Que choisir de l'Artois, ou son représentant

*Collège des représentants des administrations et établissements publics de l'État :*

Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois-Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant
Monsieur le Préfet Coordonnateur de la procédure d'élaboration du SAGE de la Scarpe Amont, Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France, ou son représentant
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ou son représentant
Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Directeur Territorial des Voies Navigables de France du Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant

